

## Positionnement sur le projet de Service national universel (SNU)

13 avril 2018

La volonté d'Emmanuel Macron de mettre en place un Service national universel a été confirmée lors de ses récentes déclarations. Alors qu'un groupe de travail piloté par le chef de l'État, constitué de plusieurs personnalités qualifiées et animé par le général Daniel Ménaouine, planche actuellement sur les contours opérationnels du projet, cette note vise à préciser le positionnement de la Ligue de l'enseignement sur ce dernier.

Dans sa dernière déclaration du 13 février lors d'une rencontre avec l'Association de la presse présidentielle, Emmanuel Macron s'est exprimé en faveur d'un service national « obligatoire » dont la durée pourrait être « autour du trimestre » pouvant avoir « une ouverture sur la chose militaire » mais « dont la forme pourra être civique ».

Sur la dimension « obligatoire » du SNU, **l'ancrage historique de la Ligue dans l'action publique la conduit à accueillir positivement les initiatives de l'État et des pouvoirs publics visant à encourager l'engagement civique et à créer les cadres favorables à la construction de parcours d'engagement chez les individus.** Cela l'a d'ailleurs amenée à se positionner dès la création du dispositif d'objecteurs de conscience en 1963 comme une des premières organisations d'accueil de ces derniers (La Ligue en comptera près de 1500 en 1996, majoritairement dans les fédérations et associations affiliées sur des missions diverses de types administratives, d'animation ou de communication). Elle s'engagera ensuite logiquement dans les premiers dispositifs de volontariat civil et contribuera activement à faire émerger en 2010 le dispositif actuel de Service civique, pour s'imposer rapidement comme une des organisations pionnières dans l'accueil de volontaires. L'expérience du Service civique depuis 8 ans confirme que les cadres d'engagement co-construits dans une complémentarité entre les pouvoirs publics et le monde associatif ne dissuadent pas de l'engagement mais contribuent au contraire à le renforcer. Ils concourent à en démocratiser l'accès en permettant à tous les individus, en l'occurrence les jeunes, quelles que soient leur situation sociale, leur origine géographique et leur degré de sensibilisation à la chose publique, de s'engager dans des causes d'intérêt général, et de se sentir légitimes à continuer à le faire après leur expérience d'engagement civique. **C'est pourquoi, la Ligue s'associe à la position exprimée par le Mouvement associatif à laquelle elle a contribué et préfère insister sur l'importance du caractère universel de ce dernier, c'est-à-dire sur le fait qu'il se donne pour ambition de concerner tous les jeunes sans que ne soient prévues ni sanctions ni pertes de droits en cas de non réalisation.**

Comme le Conseil d'orientation des politiques jeunesse l'a préconisé dans son avis rendu le 30 janvier 2018, **La Ligue propose pour cela de s'appuyer sur le savoir-faire des associations de l'éducation populaire, à la fois pour offrir un terrain d'engagement aux jeunes mais aussi pour proposer et organiser les contenus de ce SNU.** L'implication des acteurs associatifs dans les cadres proposés par l'État est d'autant plus nécessaire qu'elle contribue à en renforcer l'impact et permet un accompagnement et une formation plus personnalisés des jeunes. Elle suppose cependant de leur fournir les moyens nécessaires à l'encadrement de ces temps pour en faire une expérience de qualité.

Elle implique aussi que le temps de formation du **Service national universel ne soit pas orienté vers des contenus visant à développer l'esprit de défense militaire** prévoyant, par exemple, une familiarisation des jeunes avec les outils militaires, ni qu'il se résume à un enseignement moral et civique. Le SNU doit être pensé comme un **investissement en faveur de la jeunesse permettant de vivre des expériences d'engagement citoyen et non comme une tentative de l'encadrer.** Son contenu doit donner l'occasion aux jeunes de se sentir davantage en confiance avec la société, en leur

permettant de vivre une expérience sociale utile à leur insertion sociale et professionnelle. La Ligue propose pour cela de profiter de ce temps de pause dans le parcours des jeunes pour favoriser les apprentissages informels et l'acquisition de compétences civiques et sociales, pour que celles-ci soient moins déterminées par l'origine géographique ou sociale. Pour cela, il sera particulièrement important de privilégier des contenus donnant aux jeunes la capacité et l'envie d'agir et d'exprimer leurs talents tels que des exercices de valorisation des compétences sociales, d'aide à la prise de responsabilité et à l'orientation, des formations à la prise de parole en public ou au BAFA ou les logiques de parrainage républicain. Ce temps de formation devra aussi favoriser les rencontres entre les jeunes de tous les horizons afin de faire vivre une communauté citoyenne républicaine.

Enfin, conformément à la dimension intégratrice de la vie associative dans l'action publique, **ce Service national universel doit être l'occasion d'articuler l'engagement associatif avec d'autres dispositifs d'engagement.** Dans cette optique, le SNU pourrait prévoir **un temps de participation citoyenne** donnant la possibilité aux jeunes de choisir la forme d'expérience d'engagement parmi la diversité des formes d'engagement existantes. Leur laisser le choix de la nature de cette expérience aurait un impact fort en termes de construction de soi. Concrètement, **cela impliquerait que le SNU s'appuie et renforce l'accès à toutes les formes d'engagement existantes au côté du bénévolat associatif**, telles que l'enseignement civique et l'éducation à la défense pendant la scolarité ou la Journée Défense et Citoyenneté, les dispositifs de volontariat dont le Service civique, les réserves militaires, opérationnelles ou civiques, les dispositifs d'insertion comme les Ecoles de la Deuxième chance, les EPIDE, le service militaire adapté ou volontaire et le service sanitaire. En accompagnant la montée en puissance de ces formes d'engagement, le SNU contribuerait à multiplier les opportunités d'engagement significatives dans le parcours des jeunes, renforçant ainsi leur accessibilité.